

*& Prussienne pour le rétablissement de la tranquillité générale de l'Europe, étant fermes & sincères, elles n'ont pu éprouver aucun changement par le cours du tems qui s'est écoulé depuis leur Déclaration du 23. Novembre 1759.*

*Leurs Majestés acceptent donc avec satisfaction l'offre de l'assemblée d'un Congrès dans la Ville d'Augsbourg, renfermée dans les cinq Déclarations faites à Paris le 26. Mars dernier, & remises à Londres le 31. du même mois au nom & de la part de Leurs Majestés l'Impératrice-Reine, l'Impératrice de Toutes les Russies, le Roi Très-Chrétien, le Roi de Suede & le Roi de Pologne Electeur de Saxe.*

*Les Cours de Londres & de Berlin acquiescent également à la clause de cette Déclaration qui concerne la règle qu'on propose d'établir, par rapport à l'administration des Plénipotentiaires qui auront droit d'être reçus au Congrès.*

*Au reste, comme leur zèle pour l'avancement de l'ouvrage salutaire d'une pacification générale, correspond parfaitement à celui qui paroît animer les Cours de Vienne, de Petersbourg, de Versailles, de Stockholm & de Varsovie : Leurs Majestés Britannique & Prussienne ne tarderont pas de nommer incessamment leurs Plénipotentiaires, étant disposées de concourir d'un pas commun & égal, à tout ce qui pourra accélérer l'ouverture d'un Congrès qui vient de leur être offert.*

*Par ordre & au nom du Roi, signé BUTE.*

*A Londres le 3. Avril 1761.*

*La même Contre-déclaration que celle-ci pour l'Impératrice de Russie, le Roi Très-Chrétien, le Roi de Suede & le Roi de Pologne Electeur de Saxe, a été faite & signée le même jour que celle-*